

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 DECEMBRE 2007

PRESENTS : MM. MOREAU - OLIVIER - MEYER - BERNARD - CARBONNEL - JACQUOT - MILLOT

ABSENTS EXCUSES : MM. BENOIT - BILLET - PAGEARD - REVELUT-

ABSENTE : MME GIRARD

**1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 OCTOBRE 2007**

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 05 octobre 2007 est approuvé à l'unanimité des présents.

**II) DOSSIER DE CREATION DE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC): CHOIX DU
BUREAU D'ETUDE D'AMENAGEMENT**

Vu la délibération du 30 mars 2007 portant création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC),
Vu la délibération relative à l'appel d'offres pour une étude de la ZAC,
Vu l'analyse des candidatures effectuée par le service de l'urbanisme du Grand Dijon, à la suite de l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité des présents le bureau d'étude BAFU pour un montant de 13 957,32 € TTC.

III) PROJET DE CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE

Le maire indique que l'entretien des poteaux incendie fait partie des charges obligatoires de la commune et que ces points incendie sont actuellement remis en état, occasionnellement, à la suite des visites du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

La SOGEDO vient de créer un service d'entretien de ces poteaux et propose à la commune un projet de convention.

Ce document est étudié en séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le projet de convention relative à l'entretien des prises d'incendie (10 au total), pour un montant de 44, 53 € H.T. par appareil.

IV) NOM A DONNER A L'ANCIENNE RD 107 SITUEE DEVANT L'ENTREPRISE MAGGIONI

Vu la demande des services de l'urbanisme du Grand Dijon
Vu le plan annexé à la présente délibération,

Il est donné le nom d' « Impasse des Artisans » à la portion de route située devant l'entreprise MAGGIONI ainsi qu'au chemin qui lui est perpendiculaire.

V) TARIF DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Vu la délibération du 6 septembre 1991 fixant le tarif des concessions dans le cimetière de la commune, Considérant la nécessité de réactualiser ces tarifs, le conseil municipal fixe les tarifs suivants applicables dès maintenant :

- 100 € la concession trentenaire,
- 150 € la concession cinquantenaire.

VI) TRAVAUX D'ELARGISSEMENT DE L'AUTOROUTE A31 - LE POINT SUR LE DOSSIER

Il est rappelé que la réunion d'information organisée par l'A.D.E.BRES. sur le dossier de l'A31 a connu un vif succès, soulignant ainsi l'intérêt majeur que portent les habitants à ce dossier.

Le conseil municipal, solidaire à l'unanimité, apportera tout son soutien aux actions organisées par cette association.

Le maire rappelle également les soutiens recueillis de la part des Députés Claude DARCIAUX et Rémi DELATTE ainsi que ceux du Conseiller Général Michel BACHELARD.

VII) ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le maire rappelle simplement que l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme s'est achevée ce jour, 7 décembre 2007, que le commissaire enquêteur a 1 mois pour rendre son rapport, et que ce dossier sera soumis à l'approbation des élus courant janvier.

VIII) DIVERS

a) Récupérateurs d'eau de pluie

Le maire informe les élus que 26 personnes sont intéressées par les récupérateurs d'eau de pluie.

b) Bulletin municipal

Le maire demande aux élus de terminer le plus rapidement possible les articles pour le bulletin municipal.

c) Téléthon

Les élus sont invités à accueillir la caravane du Téléthon à Bressey-sur-Tille, le 8 décembre à 11h45 devant la mairie.

d) Les vœux de la municipalité sont fixés au vendredi 11 janvier 18h à la salle des fêtes et, d'ores et déjà, les élus invitent tous les habitants à y participer.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé du 24 décembre 2007 inclus au 30 décembre 2007 et le mercredi 2 janvier 2008.

Exceptionnellement, le lundi 31 décembre 2007, le secrétariat de mairie sera ouvert au public de 10h00 à 11h30 et de 15h30 à 19h00 pour permettre les inscriptions sur les listes électorales qui sont recevables jusqu'au 31 décembre 2007 pour être prises en compte pour l'année 2008.